



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,**

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 28 du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil académique restreint du 08/10/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 7, en Sc. indus. de l'ingénieur option ingénierie électrique, de la composante IUT de Saint-Etienne est mise en place au titre du recrutement complémentaire 2026 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BAYARD	BERNARD	PR	CNU 63
Mme	BLANC MIGNON	MARIE FRANÇOISE	MCF	CNU 63
Mme	FABREGES	MURIEL	CERTIFIE	H0422
Mme	MASSON	ÉLODIE	AGREGE	H1300
M.	MOMEY-CASELLA	FABIEN	MCF	CNU 61
M.	SZYMANSKI	VINCENT	AGREGE	H1510

**Article 3 :** Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-ETIENNE, le 03/03/2026  
Florent PIGEON, Président de l'Université

